



Nexity La Grande Motte
379 AVENUE JEAN BENE
34280 LA GRANDE MOTTE
Téléphone 04.67.56.71.86 - Télécopie 04.67.29.99.30

Vos interlocuteurs
Mme Lydie DJEDJE (Gestionnaire)
LDJEDJE@nexity.fr / 04.67.56.47.00
Mme Sylvie GELLY (Comptable)
sgelly@nexity.fr / 0466363406



Services immobiliers aux particuliers
www.nexity.fr

NEXITY LAMY SAS au capital de 219388000€ SIREN 487530099
RCS Paris APE6832A-Carte pro T G S PT CPI 75012015000001224
délivrée par la CCI de Paris Île de France - Garanties
financières CEGC, 59 av Pierre Mendès France 75013 PARIS

Nos agences immobilières ont été cédées et reprennent leur nom Lamy ou Richardière.
Vos contacts et votre mandat restent inchangés.

PROVISIONS CHARGES - FONDS TRAVAUX

AFP/99557230

PÉRIODE : du **01/07/2024** au **30/09/2024**

VOS RÉFÉRENCES : **CP0658495** N° DE COUPON : **2CCPTM**

Adresse principale de l'immeuble				
LES EBENISTES 22 IMPASSE DES EBENISTES 34400 LUNEL				

LOT	TYPE DE LOT	BAT	ESC	ETAGE
000068	T2	BA001		2
000351	PE	BA004		



Télécharger l'appli Espace Privé Nexity ou aller sur myNexity.fr

Login

LA GRANDE MOTTE, le 14/06/2024

RELEVÉ DES OPÉRATIONS - APPEL PROVISIONS SUR CHARGES

DÉPENSES

VERSEMENTS

08/03/2024	Solde antérieur	138,47	
01/04/2024	3ème appel de provision de charges 2023-2024	161,63	
22/04/2024	Prélèvement du 20/04/2024		161,63
22/04/2024	Prélèvement du 20/04/2024		138,47
4ème appel de provision de charges 2023-2024		161,63	
TOTAL ECHEANCE DU 01/07/2024 AU 30/09/2024		161,63	
TOTAL PROVISIONS SUR CHARGES		461,73	300,10

RELEVÉ DES OPÉRATIONS - COTISATION SUR FONDS TRAVAUX

DÉPENSES

VERSEMENTS

20/01/2024	Solde antérieur		0,00
01/04/2024	3ème cotisation fonds travaux ALUR 2023-2024	8,10	
22/04/2024	Prélèvement du 20/04/2024		8,10
4ème cotisation fonds travaux ALUR 2023-2024		8,10	
TOTAL ECHEANCE DU 01/07/2024 AU 30/09/2024		8,10	
TOTAL COTISATIONS SUR FONDS TRAVAUX		16,20	8,10

SOLDE À PAYER (en €)

169,73

DATE D'EXIGIBILITÉ : 01/07/2024

Détail au verso →

ART.10 - décret du 17 mars 1967

A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante. Lorsque la convocation de l'assemblée générale est sollicitée en application de l'article 17-1 AA de la loi du 10 juillet 1965, le syndic ne porte à l'ordre du jour de cette assemblée que les questions relatives aux droits et obligations du ou des copropriétaires demandeurs.

Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

Le syndic rappelle les dispositions du présent article sur les appels de fonds qu'il adresse aux copropriétaires.

N° D'APPEL : **2CCPTM**

REFERENCE CLIENT : **CP0658495**

PERIODE D'ECHEANCE : du **01/07/2024** au **30/09/2024**

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA : **FR49ZZZ817BEE**

REFERENCE UNIQUE MANDAT : **SIG265702**

MONTANT : **169,73** Euros

PRELEVE LE : **20/07/2024**

PRELEVEMENT BANCAIRE



Conformément à votre demande, le montant de cet avis sera prélevé sur votre compte :



DUPLIQUATA

BUDGET POUR PROVISIONS SUR CHARGES DU 01/10/2023 AU 30/09/2024

	MONTANT	BASE DE RÉPARTITION	QUOTE-PART TOTALE		QUOTE-PART POUR CETTE ÉCHÉANCE	
				Dont récupérable*		Dont récupérable*
Appartement Lot 68						
Charges communes générales - CHARG. COMM	133 830,00	34/10000	455,02	232,22	113,76	58,06
Batiments - CHARGES BAT A PALISSANDRE	7 250,00	76/10000	55,10	47,50	13,78	11,88
Cages d'escaliers - CHARGES ESCALIER A3	0,00	24/1000	0,00	0,00	0,00	0,00
Ascenseurs - CHARGES ASC A3	2 220,00	31/1000	68,82	43,37	17,21	10,85
PALISSANDR						
Charges particulières - CHARGES A L'UNIT	2 100,00	1/164	12,80	12,80	3,20	3,20
Charges particulières - CHARGES VMC A3/A	950,00	17/1000	16,15	16,15	4,04	4,04
Charges particulières - CH. UNITE BAT A3	0,00	1/26	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges particulières - CH. UNITE BAT A	0,00	1/78	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	146 350,00		607,89	352,04	151,99	88,03
Stationnement Extérieur Lot 351						
Charges communes générales - CHARG. COMM	133 830,00	2/10000	26,77	13,66	6,69	3,41
Charges particulières - CH. PORTAILS 6/7	1 660,00	7/986	11,78	5,86	2,95	1,47
Total	135 490,00		38,55	19,52	9,64	4,88
*A titre d'information						
TOTAUX (en €)			646,44	371,56	161,63	92,91

COTISATIONS SUR FONDS TRAVAUX DU 01/10/2023 AU 30/09/2024

	MONTANT	BASE DE RÉPARTITION	QUOTE-PART TOTALE		QUOTE-PART POUR CETTE ÉCHÉANCE	
Appartement Lot 68						
Charges communes générales - CHARG. COMMUNES GENERALE	9000,00	34/10000	30,60		7,65	
Stationnement Extérieur Lot 351						
Charges communes générales - CHARG. COMMUNES GENERALE	9000,00	2/10000	1,80		0,45	
TOTAUX (en €)			32,40		8,10	

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
QUOTE-PART SUR AVANCES

Autres avances	3,69
Avances de trésorerie (réserves)	54,00
TOTAL AVANCES EN COURS	57,69

QUOTE-PART SUR FONDS TRAVAUX

Cotisations sur fonds travaux	20,20
TOTAL FONDS TRAVAUX EN COURS	20,20



Nexity La Grande Motte
379 AVENUE JEAN BENE
34280 LA GRANDE MOTTE
Téléphone 04.67.56.71.86 - Télécopie 04.67.29.99.30

Vos interlocuteurs
Mme Lydie DJEDJE (Gestionnaire)
LDJEDJE@nexity.fr / 04.67.56.47.00
Mme Sylvie GELLY (Comptable)
sgelly@nexity.fr / 0466363406



Services immobiliers aux particuliers
www.nexity.fr

NEXITY LAMY SAS au capital de 219388000€ SIREN 487530099
RCS Paris APE6832A-Carte pro T G S PT CPI 7501201500001224
délivrée par la CCI de Paris Île de France - Garanties
financières CEGC, 59 av Pierre Mendès France 75013 PARIS

Nos agences immobilières ont été cédées et reprennent leur nom Lamy ou Richardière.
Vos contacts et votre mandat restent inchangés.

PROVISIONS CHARGES - FONDS TRAVAUX

AFP/101098560

PÉRIODE : du **01/10/2024** au **31/12/2024**

VOS RÉFÉRENCES : **CP0658495** N° DE COUPON : **2DU9EG**

Adresse principale de l'immeuble				
LES EBENISTES 22 IMPASSE DES EBENISTES 34400 LUNEL				



LOT	TYPE DE LOT	BAT	ESC	ETAGE
000068	T2	BA001		2
000351	PE	BA004		

Télécharger l'appli Espace Privé Nexity ou aller sur myNexity.fr

LA GRANDE MOTTE, le 17/09/2024

RELEVÉ DES OPÉRATIONS - APPEL PROVISIONS SUR CHARGES

DÉPENSES

VERSEMENTS

22/04/2024	Solde antérieur		0,00
01/07/2024	4ème appel de provision de charges 2023-2024	161,63	
20/07/2024	Prélèvement du 20/07/2024		161,63
1er appel de provision de charges 2024-2025		161,63	
TOTAL ECHEANCE DU 01/10/2024 AU 31/12/2024		161,63	
TOTAL PROVISIONS SUR CHARGES		323,26	161,63

RELEVÉ DES OPÉRATIONS - COTISATION SUR FONDS TRAVAUX

DÉPENSES

VERSEMENTS

22/04/2024	Solde antérieur		0,00
01/07/2024	4ème cotisation fonds travaux ALUR 2023-2024	8,10	
20/07/2024	Prélèvement du 20/07/2024		8,10
1ère cotisation fonds travaux ALUR 2024-2025		8,10	
TOTAL ECHEANCE DU 01/10/2024 AU 31/12/2024		8,10	
TOTAL COTISATIONS SUR FONDS TRAVAUX		16,20	8,10

SOLDE À PAYER (en €)

169,73

DATE D'EXIGIBILITÉ : 01/10/2024

Détail au verso →

ART.10 - décret du 17 mars 1967

A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante. Lorsque la convocation de l'assemblée générale est sollicitée en application de l'article 17-1 AA de la loi du 10 juillet 1965, le syndic ne porte à l'ordre du jour de cette assemblée que les questions relatives aux droits et obligations du ou des copropriétaires demandeurs.

Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

Le syndic rappelle les dispositions du présent article sur les appels de fonds qu'il adresse aux copropriétaires.

N° D'APPEL : **2DU9EG**

REFERENCE CLIENT : **CP0658495**

PERIODE D'ECHEANCE : du **01/10/2024** au **31/12/2024**

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA : **FR49ZZZ817BEE**

REFERENCE UNIQUE MANDAT : **SIG265702**

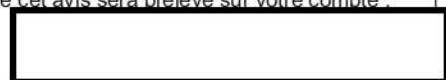
MONTANT : **169,73 Euros**

PRELEVE LE : **20/10/2024**

PRELEVEMENT BANCAIRE



Conformément à votre demande, le montant de cet avis sera prélevé sur votre compte :



DUPLICATA

BUDGET POUR PROVISIONS SUR CHARGES DU 01/10/2024 AU 30/09/2025

	MONTANT	BASE DE RÉPARTITION	QUOTE-PART TOTALE		QUOTE-PART POUR CETTE ÉCHÉANCE	
				Dont récupérable*		Dont récupérable*
Appartement Lot 68						
Charges communes générales - CHARG. COMM	133 830,00	34/10000	455,02	232,22	113,76	58,06
Batiments - CHARGES BAT A PALISSANDRE	7 250,00	76/10000	55,10	47,50	13,78	11,88
Cages d'escaliers - CHARGES ESCALIER A3	0,00	24/1000	0,00	0,00	0,00	0,00
Ascenseurs - CHARGES ASC A3	2 220,00	31/1000	68,82	43,37	17,21	10,85
PALISSANDR						
Charges particulières - CHARGES A L'UNIT	2 100,00	1/164	12,80	12,80	3,20	3,20
Charges particulières - CHARGES VMC A3/A	950,00	17/1000	16,15	16,15	4,04	4,04
Charges particulières - CH. UNITE BAT A3	0,00	1/26	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges particulières - CH. UNITE BAT A	0,00	1/78	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	146 350,00		607,89	352,04	151,99	88,03
Stationnement Extérieur Lot 351						
Charges communes générales - CHARG. COMM	133 830,00	2/10000	26,77	13,66	6,69	3,41
Charges particulières - CH. PORTAILS 6/7	1 660,00	7/986	11,78	5,86	2,95	1,47
Total	135 490,00		38,55	19,52	9,64	4,88
*A titre d'information						
TOTAUX (en €)			646,44	371,56	161,63	92,91

COTISATIONS SUR FONDS TRAVAUX DU 01/10/2024 AU 30/09/2025

	MONTANT	BASE DE RÉPARTITION	QUOTE-PART TOTALE		QUOTE-PART POUR CETTE ÉCHÉANCE	
Appartement Lot 68						
Charges communes générales - CHARG. COMMUNES GENERALE	9000,00	34/10000	30,60		7,65	
Stationnement Extérieur Lot 351						
Charges communes générales - CHARG. COMMUNES GENERALE	9000,00	2/10000	1,80		0,45	
TOTAUX (en €)			32,40		8,10	

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

QUOTE-PART SUR AVANCES

Autres avances	3,69
Avances de trésorerie (réserves)	54,00
TOTAL AVANCES EN COURS	57,69

QUOTE-PART SUR FONDS TRAVAUX

Cotisations sur fonds travaux	28,30
TOTAL FONDS TRAVAUX EN COURS	28,30



Nexity La Grande Motte
379 AVENUE JEAN BENE
34280 LA GRANDE MOTTE
Téléphone 04.67.56.71.86 - Télécopie 04.67.29.99.30

Vos interlocuteurs
Mme Lydie DJEDJE (Gestionnaire)
LDJEDJE@lamy-immobilier.fr / 04.67.56.47.00
Mme Sylvie GELLY (Comptable)
SGELLY@lamy-immobilier.fr / 0466363406



Services immobiliers aux particuliers
www.nexity.fr

NEXITY LAMY SAS au capital de 219388000€ SIREN 487530099
RCS Paris APE6832A-Carte pro T G S PT CPI 75012015000001224
délivrée par la CCI de Paris Île de France - Garanties
financières CEGC, 59 av Pierre Mendès France 75013 PARIS

Nos agences immobilières ont été cédées et reprennent leur nom Lamy ou Richardière.
Vos contacts et votre mandat restent inchangés.

ATTENTION : le solde de la répartition au 30/09/2024 est inclus dans le montant à payer

PROVISIONS CHARGES - FONDS TRAVAUX

AFP/102602788

PÉRIODE : du 01/01/2025 au 31/03/2025

VOS RÉFÉRENCES : CP0658495 N° DE COUPON : 2FATDT

Adresse principale de l'immeuble				
LES EBENISTES 22 IMPASSE DES EBENISTES 34400 LUNEL				



LOT	TYPE DE LOT	BAT	ESC	ETAGE
000068	T2	BA001		2
000351	PE	BA004		

Télécharger l'appli Espace Privé Nexity ou aller sur myNexity.fr

LA GRANDE MOTTE, le 18/12/2024

RELEVÉ DES OPÉRATIONS - APPEL PROVISIONS SUR CHARGES		DÉPENSES	VERSEMENTS
20/10/2024	Solde antérieur		0,00
13/12/2024	Répartition des charges du 01/10/2023 au 30/09/2024	184,87	
2ème appel de provision de charges 2024-2025			
			161,63
TOTAL ECHEANCE DU 01/01/2025 AU 31/03/2025		161,63	
TOTAL PROVISIONS SUR CHARGES		346,50	0,00

RELEVÉ DES OPÉRATIONS - COTISATION SUR FONDS TRAVAUX		DÉPENSES	VERSEMENTS
20/07/2024	Solde antérieur		0,00
01/10/2024	1ère cotisation fonds travaux ALUR 2024-2025	8,10	
20/10/2024	Prélèvement du 20/10/2024		8,10
2ème cotisation fonds travaux ALUR 2024-2025			
			8,10
TOTAL ECHEANCE DU 01/01/2025 AU 31/03/2025		8,10	
TOTAL COTISATIONS SUR FONDS TRAVAUX		16,20	8,10

SOLDE À PAYER (en €)

354,60

DATE D'EXIGIBILITÉ : 01/01/2025

Détail au verso →

ART.10 - décret du 17 mars 1967

A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante. Lorsque la convocation de l'assemblée générale est sollicitée en application de l'article 17-1 AA de la loi du 10 juillet 1965, le syndic ne porte à l'ordre du jour de cette assemblée que les questions relatives aux droits et obligations du ou des copropriétaires demandeurs.

Le ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux. Le syndic rappelle les dispositions du présent article sur les appels de fonds qu'il adresse aux copropriétaires.

N° D'APPEL : 2FATDT

REFERENCE CLIENT : CP0658495

PERIODE D'ECHEANCE : du 01/01/2025 au 31/03/2025

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA : FR49ZZZ817BEE

REFERENCE UNIQUE MANDAT : SIG265702

MONTANT : 169,73 Euros

PRELEVE LE : 20/01/2025

PRELEVEMENT BANCAIRE



Conformément à votre demande, le montant de cet avis sera prélevé sur votre compte :



DUPLICATA

BUDGET POUR PROVISIONS SUR CHARGES DU 01/10/2024 AU 30/09/2025

	MONTANT	BASE DE RÉPARTITION	QUOTE-PART TOTALE		QUOTE-PART POUR CETTE ÉCHÉANCE	
				Dont récupérable*		Dont récupérable*
Appartement Lot 68						
Charges communes générales - CHARG. COMM	133 830,00	34/10000	455,02	232,22	113,76	58,06
Batiments - CHARGES BAT A PALISSANDRE	7 250,00	76/10000	55,10	47,50	13,78	11,88
Cages d'escaliers - CHARGES ESCALIER A3	0,00	24/1000	0,00	0,00	0,00	0,00
Ascenseurs - CHARGES ASC A3	2 220,00	31/1000	68,82	43,37	17,21	10,85
PALISSANDR						
Charges particulières - CHARGES A L'UNIT	2 100,00	1/164	12,80	12,80	3,20	3,20
Charges particulières - CHARGES VMC A3/A	950,00	17/1000	16,15	16,15	4,04	4,04
Charges particulières - CH. UNITE BAT A3	0,00	1/26	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges particulières - CH. UNITE BAT A	0,00	1/78	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	146 350,00		607,89	352,04	151,99	88,03
Stationnement Extérieur Lot 351						
Charges communes générales - CHARG. COMM	133 830,00	2/10000	26,77	13,66	6,69	3,41
Charges particulières - CH. PORTAILS 6/7	1 660,00	7/986	11,78	5,86	2,95	1,47
Total	135 490,00		38,55	19,52	9,64	4,88
*A titre d'information						
TOTAUX (en €)			646,44	371,56	161,63	92,91

COTISATIONS SUR FONDS TRAVAUX DU 01/10/2024 AU 30/09/2025

	MONTANT	BASE DE RÉPARTITION	QUOTE-PART TOTALE		QUOTE-PART POUR CETTE ÉCHÉANCE	
Appartement Lot 68						
Charges communes générales - CHARG. COMMUNES GENERALE	9000,00	34/10000	30,60		7,65	
Stationnement Extérieur Lot 351						
Charges communes générales - CHARG. COMMUNES GENERALE	9000,00	2/10000	1,80		0,45	
TOTAUX (en €)			32,40		8,10	

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

QUOTE-PART SUR AVANCES

Autres avances	3,69
Avances de trésorerie (réserves)	54,00
TOTAL AVANCES EN COURS	57,69

QUOTE-PART SUR FONDS TRAVAUX

Cotisations sur fonds travaux	36,40
TOTAL FONDS TRAVAUX EN COURS	36,40

www.lamy-immobilier.fr

Société LAMY SAS au capital de 219388000€ SIREN 487530099
RCS Lyon 487530099-Carte pro T G S PT CPI 75012015000001224
délivrée par la CCI de Lyon Saint-Etienne Roanne - Garanties
financières CEGC, 59 av Pierre Mendès France 75013 PARIS

PROVISIONS CHARGES - FONDS TRAVAUX

PÉRIODE : du **01/04/2025** au **30/06/2025**

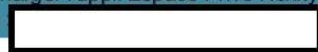
VOS RÉFÉRENCES : **CP0658495** N° DE COUPON : **2G8V0Z**

Adresse principale de l'immeuble				
LES EBENISTES 22 IMPASSE DES EBENISTES 34400 LUNEL				
LOT	TYPE DE LOT	BAT	ESC	ETAGE
000068 000351	T2 PE	BA001 BA004		2



Télécharger l'appli Espace Privé Nexity ou aller sur myNexity.fr

Login



LA GRANDE MOTTE, le 14/03/2025

RELEVÉ DES OPÉRATIONS - APPEL PROVISIONS SUR CHARGES

		DÉPENSES	VERSEMENTS
13/12/2024	Solde antérieur	184,87	
01/01/2025	2ème appel de provision de charges 2024-2025	161,63	
20/01/2025	Prélèvement du 20/01/2025		184,87
20/01/2025	Prélèvement du 20/01/2025		161,63
3ème appel de provision de charges 2024-2025		161,63	
TOTAL ECHEANCE DU 01/04/2025 AU 30/06/2025		161,63	
TOTAL PROVISIONS SUR CHARGES		508,13	346,50

RELEVÉ DES OPÉRATIONS - COTISATION SUR FONDS TRAVAUX

		DÉPENSES	VERSEMENTS
20/10/2024	Solde antérieur		0,00
01/01/2025	2ème cotisation fonds travaux ALUR 2024-2025	8,10	
20/01/2025	Prélèvement du 20/01/2025		8,10
3ème cotisation fonds travaux ALUR 2024-2025		8,10	
TOTAL ECHEANCE DU 01/04/2025 AU 30/06/2025		8,10	
TOTAL COTISATIONS SUR FONDS TRAVAUX		16,20	8,10

SOLDE À PAYER (en €)

169,73

DATE D'EXIGIBILITÉ : 01/04/2025

Détail au verso →

ART.10 - décret du 17 mars 1967

A tout moment, un ou plusieurs copropriétaires, ou le conseil syndical, peuvent notifier au syndic la ou les questions dont ils demandent qu'elles soient inscrites à l'ordre du jour d'une assemblée générale. Le syndic porte ces questions à l'ordre du jour de la convocation de la prochaine assemblée générale. Toutefois, si la ou les questions notifiées ne peuvent être inscrites à cette assemblée compte tenu de la date de réception de la demande par le syndic, elles le sont à l'assemblée suivante. Lorsque la convocation de l'assemblée générale est sollicitée en application de l'article 17-1 AA de la loi du 10 juillet 1965, le syndic ne porte à l'ordre du jour de cette assemblée que les questions relatives aux droits et obligations du ou des copropriétaires demandeurs.

La ou les copropriétaires ou le conseil syndical qui demandent l'inscription d'une question à l'ordre du jour notifient au syndic, avec leur demande, le projet de résolution lorsque cette notification est requise en application des 7° et 8° du I de l'article 11. Lorsque le projet de résolution porte sur l'application du b de l'article 25 de la loi du 10 juillet 1965, il est accompagné d'un document précisant l'implantation et la consistance des travaux.

Le syndic rappelle les dispositions du présent article sur les appels de fonds qu'il adresse aux copropriétaires.

N° D'APPEL : **2G8V0Z**

REFERENCE CLIENT : **CP0658495**

PERIODE D'ECHEANCE : du **01/04/2025** au **30/06/2025**

IDENTIFIANT CREANCIER SEPA : **FR49ZZZ817BEE**

REFERENCE UNIQUE MANDAT : **SIG265702**

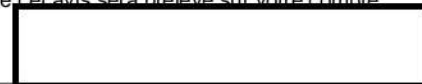
MONTANT : **169,73** Eur

PRELEVE LE : **20/04/2025**

PRELEVEMENT BANCAIRE



Conformément à votre demande, le montant de cet avis sera prélevé sur votre compte :



DUPLICATA

APP/103669320

BUDGET POUR PROVISIONS SUR CHARGES DU 01/10/2024 AU 30/09/2025

	MONTANT	BASE DE RÉPARTITION	QUOTE-PART TOTALE		QUOTE-PART POUR CETTE ÉCHÉANCE	
				Dont récupérable*		Dont récupérable*
Appartement Lot 68						
Charges communes générales - CHARG. COMM	133 830,00	34/10000	455,02	232,22	113,76	58,06
Batiments - CHARGES BAT A PALISSANDRE	7 250,00	76/10000	55,10	47,50	13,78	11,88
Cages d'escaliers - CHARGES ESCALIER A3	0,00	24/1000	0,00	0,00	0,00	0,00
Ascenseurs - CHARGES ASC A3	2 220,00	31/1000	68,82	43,37	17,21	10,85
PALISSANDR						
Charges particulières - CHARGES A L'UNIT	2 100,00	1/164	12,80	12,80	3,20	3,20
Charges particulières - CHARGES VMC A3/A	950,00	17/1000	16,15	16,15	4,04	4,04
Charges particulières - CH. UNITE BAT A3	0,00	1/26	0,00	0,00	0,00	0,00
Charges particulières - CH. UNITE BAT A	0,00	1/78	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	146 350,00		607,89	352,04	151,99	88,03
Stationnement Extérieur Lot 351						
Charges communes générales - CHARG. COMM	133 830,00	2/10000	26,77	13,66	6,69	3,41
Charges particulières - CH. PORTAILS 6/7	1 660,00	7/986	11,78	5,86	2,95	1,47
Total	135 490,00		38,55	19,52	9,64	4,88
*A titre d'information						
TOTAUX (en €)			646,44	371,56	161,63	92,91

COTISATIONS SUR FONDS TRAVAUX DU 01/10/2024 AU 30/09/2025

	MONTANT	BASE DE RÉPARTITION	QUOTE-PART TOTALE		QUOTE-PART POUR CETTE ÉCHÉANCE	
Appartement Lot 68						
Charges communes générales - CHARG. COMMUNES GENERALE	9000,00	34/10000	30,60		7,65	
Stationnement Extérieur Lot 351						
Charges communes générales - CHARG. COMMUNES GENERALE	9000,00	2/10000	1,80		0,45	
TOTAUX (en €)			32,40		8,10	

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

QUOTE-PART SUR AVANCES

Autres avances	3,69
Avances de trésorerie (réserves)	54,00
TOTAL AVANCES EN COURS	57,69

QUOTE-PART SUR FONDS TRAVAUX

Cotisations sur fonds travaux	45,47
TOTAL FONDS TRAVAUX EN COURS	45,47